RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IH2EF INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

L’administration des données de l’éducation nationale favorise-t-elle un pilotage prospectif ? Entretien flash avec Philippe Ajuelos et Murielle Lavelle-Cassano

Publié le 29 juin 2023

Nous interrogeons Philippe Ajuelos, administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC) et Murielle Lavelle-Cassano, cheffe de projet en politique publique à la Direction du numérique pour l’éducation au ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse. La mission d’AMDAC consiste à valoriser ces données de l'Éducation nationale au mieux de l'intérêt public, sachant qu’elles font l'objet de traitement par de multiples acteurs, écoles, établissements scolaires, services académiques, collectivités territoriales et partenaires privés. Sur le plan de la gouvernance, la collecte, l’ouverture et l’exploitation systématique des données sont au cœur de la transformation des administrations et de leur pilotage.

Entretien réalisé le 23 juin 2023 par Adeline Raguet, auditrice de la promotion 2022-2023.

Quels sont les enjeux autour de cette valorisation ?

Philippe Ajuelos et Marielle Lavelle-Cassano : Les enjeux de la valorisation des données, des algorithmes et des codes sources de l'Éducation nationale sont multiples. Tout d'abord, il s'agit de favoriser une action publique plus transparente, plus efficace et plus aidante pour les élèves, les personnels enseignants et non enseignants, les collectivités locales, les laboratoires de recherche, les associations et les opérateurs économiques. En valorisant ces éléments, nous cherchons à améliorer les services publics offerts aux différents acteurs de l'éducation. De plus, la valorisation des données permet de renforcer la souveraineté numérique de l'État en assurant une meilleure maîtrise et gouvernance des informations stratégiques dans le domaine de l'éducation. Enfin, la valorisation des algorithmes et des codes sources contribue à l'innovation pédagogique et à l'adaptation des pratiques éducatives aux enjeux technologiques et éthiques du monde actuel.

Comment s'organiser pour une meilleure appropriation par chaque usager ?

PA & MLC : Pour permettre une meilleure appropriation des données de l'éducation par chaque usager, il est essentiel de mettre en place une organisation efficace et collaborative. Cela peut passer par la création de plateformes d’échange de données qui regroupent les informations pertinentes pour chaque acteur, facilitant ainsi leur accès et leur utilisation. Il est également important d'établir des partenariats avec les différents acteurs concernés afin de garantir une coopération et une compréhension partagée des enjeux liés aux données. Par le biais de formations, de sensibilisation et de guides pratiques, il est possible d'accompagner les usagers dans l'appropriation des données et de favoriser leur utilisation responsable et éclairée. La transparence quant aux traitements des données, l’éthique des usages et le respect des règles de protection des données personnelles sont également des éléments clés pour instaurer la confiance et favoriser une meilleure appropriation.

Pouvez-vous nous donner un exemple tangible d'une amélioration par la donnée du service public rendu par l'Éducation nationale?

PA & MLC : L'ouverture et l'exploitation systématique des données ont permis d'apporter des améliorations concrètes au service public rendu par le ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse. La collecte et l'analyse des données permettent d'évaluer l'efficacité des politiques éducatives et des programmes mis en place, ce qui permet d'identifier les meilleures pratiques et d'orienter les décisions stratégiques mais aussi de faciliter le quotidien des élèves et de leurs parents : 20 millions de certificats de scolarité sont édités par an pour toutes démarches administratives (la tarification sociale et solidaire des

transports, l’aide sociale facultative des communes, des département et des régions, mais aussi la naturalisation, les titres de séjours ou encore le rattachement à la Caisse des allocations familiales). Désormais, le ministère a automatisé la récupération de ces certificats par les différentes administrations, les parents et les établissements sont déchargés de toute démarche.

Cet entretien est extrait du dossier **L’École dans une société numérique**.